



P
A
R
T
I
S
O
C
I
A
L
I
S
T
E

Un nouveau fascisme

Oui, c'est bien à un nouveau fascisme que nous sommes confrontés dans la guerre engagée contre Ben Laden et son groupe, contre les Talibans qui l'ont accueilli, protégé et soutenu, contre le réseau terroriste international qui menace les bases du système démocratique.

"Nouveau", car, bien entendu, il n'a pas le même profil que celui qu'on a connu dans les années 1930. Mais "fascisme" oui, car ces hommes n'ont cessé de détruire la démocratie, de vouloir la mort de tous ceux qui sont différents et de tous les opposants. "Ces hommes", car dans la société qu'ils appellent de leurs vœux et qu'ils construisent, les femmes, engagées, sont privées de tous leurs droits.

La guerre engagée contre Ben Laden et le régime des Talibans était nécessaire. Pour réussir, elle ne devra pas seulement réussir militairement. Elle devra continuer à cibler précisément ses objectifs (détruire le réseau terroriste international, arrêter et juger Ben Laden, aider à renverser le régime des Talibans) en évitant tout dérapage : non, il ne s'agit pas d'une guerre contre les musulmans ; non, il ne s'agit pas d'une guerre contre les Afghans, premières victimes de ce régime ; non, il ne s'agit pas d'une guerre des nantis contre les pauvres. Car, quoi qu'il dise, le richissime Saoudien Ben Laden n'a que faire des pauvres et des

Palestiniens.

Mais la guerre d'une nouvelle forme qui s'est engagée ne sera victorieuse que si ces hommes sont isolés politiquement :

- la guerre au Proche-Orient doit cesser : le peuple palestinien a droit à un État ; le peuple israélien doit pouvoir vivre dans des frontières sécurisées ;

- les pays du sud doivent être aidés : la loi du marché sans régulation, l'ultra-libéralisme conduisent à la désespérance des uns et à l'arrogance impérialiste des autres. Cette crise dramatique aura eu au moins l'avantage de montrer que l'intervention de l'État dans chaque pays et celle des États dans le monde sont indispensables.

En France même, la situation internationale nous impose aussi des exigences. Contre les obscurantistes, il faut défendre les valeurs de la démocratie, les droits de l'homme, de la femme et de l'enfant ; il faut montrer une société ouverte contre toutes les exclusions ; il serait inacceptable de confondre la communauté musulmane en France et les terroristes qui entourent Ben Laden. Avec la vigilance qu'impose la menace, il faut défendre et afficher ces valeurs qui fondent notre République.

Denis Peschanski



Je souhaite prendre contact avec le Parti socialiste de Bourg-la-Reine

NOM Prénom

ADRESSE

Téléphone (facultatif) Profession (facultatif)

Date

Signature

Retourner au Parti socialiste B.P. 13 92340 BOURG-LA-REINE

Ou téléphoner au 06 76 56 13 01

Intercommunalité : une chance et une nécessité

« **I**NTERCOMMUNALITÉ » : le mot est barbare, mais il est porteur de transformations fondamentales dans notre vie de tous les jours. Poursuivant le travail entrepris il y a maintenant près de 20 ans par Gaston Defferre, le gouvernement de la gauche plurielle est à l'origine de deux lois qui transforment l'organisation de l'espace ; l'expression « gauche plurielle » n'est pas usurpée, puisque la loi sur l'intercommunalité a été préparée par Jean-Pierre Chevènement, et celle des « pays » l'a été par Dominique Voynet. En zone fortement urbanisée, seule la première est concernée.

Avec le dossier que nous proposons, fidèle à notre habitude, nous avons voulu avant tout vous informer, vous aider à mieux comprendre, lancer un débat avec la population. Sans tabou. Et sans œillères politiciennes. On relèvera ainsi que, dans les communes environnantes, deux maires sont les fers de lance de la réforme : Philippe Laurent, maire UDF de Sceaux, et Pascal Buchet, maire PS de Fontenay-aux-Roses (voir l'interview page 5).

Philippe Laurent, le maire de Sceaux, vient de donner une impulsion particulière à l'affaire. Le 28 septembre dernier, il a fait voter, à la quasi unanimité de son conseil municipal, une délibération appelant à la mise en place d'une communauté d'agglomérations. Dans les deux mois, le préfet doit proposer un périmètre pour cette communauté ; dans les trois mois qui suivront les communes concernées devront se prononcer. Bourg-la-Reine est bien sûr concernée au premier chef, d'autant qu'elle partage déjà plusieurs services avec Sceaux (voir l'article d'André Schmitter pages 3 et 4) et, là, notre municipalité ne pourra pas faire la politique de l'autruche en espérant que l'affaire se tasse, car l'absence de délibération vaudra accord !

Le 24 octobre, Philippe Laurent a organisé une première réunion publique à Sceaux sur le sujet. Dans la salle se trouvaient de nombreux élus de la région, de toutes tendances (impression d'ambiance : les élus de gauche étaient nombreux et favorables au projet ; le maire du Plessis, très opposé, avait délégué un directeur de cabinet virulent ; la première adjointe au maire de Bourg-la-Reine était présente mais elle resta silencieuse). Philippe Laurent a exposé à grands traits les

raisons de sa conviction et les perspectives de cette action. Nous reproduisons ici les principaux passages de son intervention. Manière de lancer le débat.

Il a commencé par insister sur l'ancienneté des liens qui se sont tissés entre plusieurs communes : « *Nous ne sommes pas spécialement en retard dans ce domaine, si l'on entend par intercommunalité l'idée de gérer en commun tel ou tel secteur de la vie locale. À Sceaux, des pans entiers de l'activité municipale sont, en droit ou en fait, intercommunalisés depuis souvent très longtemps : l'eau, le traitement des déchets ménagers, l'électricité, de gros équipements comme le théâtre, l'école de musique ou la piscine, le contrat de ville, les actions pour l'emploi en direction des jeunes... Certains clubs ou associations de Sceaux accueillent en grand nombre des adhérents des villes voisines, et vice-versa. Il n'y a pas, et c'est bien sûr heureux, de frontières entre nos communes. Bref, l'intercommunalité de gestion fonctionne.* »

Mais, a-t-il poursuivi, il faut aller plus loin et « *parler de territoire et de développement territorial. Et cela, c'est beaucoup plus nouveau. Depuis quelques années, avec d'autres élus du sud parisien, nous réfléchissons avec des acteurs économiques et des responsables universitaires pour évoquer « notre » territoire et les enjeux de développement économique et social qui s'y attachent. Nous l'avons baptisé "Vallée scientifique et technologique de la Bièvre" (VSTB)* ».

Et c'est là qu'il trouve en fait la spécificité du « territoire » concerné (sans fixer aujourd'hui de limites géographiques précises) : « *Ce territoire est riche d'une concentration exceptionnelle de chercheurs, d'universitaires de haut niveau et d'entreprises de pointe. C'est là sa chance, face aux puissances économiques actuelles*



...dossier intercommunalité...

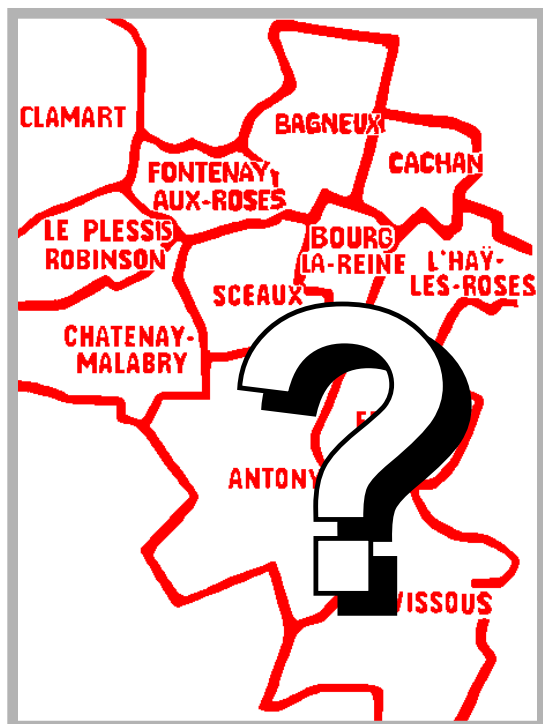
ou en devenir du Val-de-Seine, de la Défense, de Seine-Amont, du pôle d'Orly ou du plateau de Saclay. Mais [...] ce territoire, ou plutôt les éléments qui le constituent, sont fragiles et ont besoin d'être reconnus, confortés. Sa structuration est indispensable, sous peine de voir nos communes du sud devenir lentement des territoires « intersticiels » sans aucune capacité de décision propre et non reconnus comme interlocuteurs par l'Europe, l'État et la région ».

Avec la création d'une « communauté d'agglomération » avec d'autres communes du sud parisien, il poursuit les objectifs suivants :

- accélérer le développement économique et social (par exemple en mettant encore plus en commun la « politique de la ville ») ;
- peser davantage dans les décisions concernant les transports collectifs (par exemple en « maillant » les réseaux des différentes communes) ;
- faciliter le financement d'infrastructures (par exemple de voirie et de stationnement) ;
- permettre le partage de gros équipements (par exemple dans les domaines culturel et sportif).

En fait, ce que permet la loi, c'est de se donner plus de moyens à une autre échelle que la commune, mais sans remettre en cause les identités communales. Ne manquons pas aussi ce train !

Denis Peschanski



INTERCOMMUNALITÉ : communauté d'agglomération

Par **André Schmider**, ancien conseiller municipal de Bourgneuil-la-Reine



Depuis longtemps, Bourgneuil-la-Reine est engagée dans des coopérations intercommunales : École Nationale de Musique, piscine des Blagis, Scène nationale des Gémeaux, développement social du quartier des Blagis, etc. principalement avec la commune de Sceaux mais pas uniquement, et aussi avec de grands syndicats intercommunaux à nombreux partenaires pour l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères.

L'Intercommunalité nouvelle rendue possible par la loi de juillet 1999, dite loi Chevènement alors ministre de l'Intérieur, se distingue de ce qui existe en ce qu'elle est une sorte de mise en commun du devenir de territoires communaux juxtaposés par la géographie et dont les habitants, par leurs élus, pensent qu'ils ont plus d'intérêt à jouer ensemble leur futur plutôt qu'à le concevoir séparément. C'est donc une sorte de déclaration de confiance mutuelle entre les communes co-contratantes pour envisager ensemble le futur, avant de savoir quelles formes précises de politiques communes traduiront concrètement cet engagement.

Oui, mais comment ça marche ?

En fait, ce qui paraît logique, c'est que des communes riveraines parlent ensemble de leurs atouts et de leurs faiblesses et de leurs souhaits de bien utiliser ensemble les premiers et de remédier aux secondes. Jusque là, c'est tout à fait identique à la démarche ancienne de se mettre en commun pour arranger quelque chose qui ne va pas trop bien par la seule pente de l'existant (développement social du quartier des Blagis) ou pour porter ensemble une idée chère à chacune des communes mais trop onéreuse pour elle seule (les Gémeaux ou l'École nationale de musique).

Il faut, ensuite, faire une demande au Préfet de prise en considération de l'intention de faire en commun, même si on ne sait pas encore précisément quoi. S'il accepte, il définit le périmètre de l'intercommunalité et propose aux communes concernées de se prononcer par vote du conseil municipal sur l'acceptation d'y prendre part.

>>> suite page 4 >>>

...dossier intercommunalité...

Cela a pour conséquence que la taxe professionnelle de chaque commune partie prenante devient une ressource de l'entité intercommunale, désormais collectivité à fiscalité propre. Elle utilisera cette ressource pour des dépenses d'intérêt commun. Celles-ci seront arrêtées par les conseillers de la communauté d'agglomération qui sont délégués dans cette tâche par le conseil municipal qui les mandate.

Une deuxième ressource, sorte de prime annuelle à l'intercommunalité, est versée par l'État, à raison de 250 F (pour l'année 2000) par habitant du périmètre d'agglomération. Elle traduit l'appui de la nation au mouvement de rapprochement intercommunal.

Qui commence ?

C'est le maire de Sceaux qui est allé le premier solliciter le Préfet. Il fonde sa requête sur l'existence d'un espace intellectuellement vigoureux (chercheurs et universitaires de haut niveau) cohérent. Il souhaiterait créer alentour un espace d'intercommunalité ; la délibération du conseil municipal de Sceaux, fin septembre, a débouché sur une requête au Préfet.

On peut peut-être conclure, à titre provisoire et sans offenser personne, que si Bourg-la-Reine et quelques autres communes sont vraiment comprises dans ce périmètre plein de promesses, la synchronisation du "porter à connaissance" par les élus locaux auprès des citoyens de l'ensemble envisagé n'a pas été irréprochable. Qui a déjà entendu dire qu'on en débattait aussi au conseil municipal de Bourg-la-Reine ?

Mais le coup étant parti, il serait quand même intéressant de savoir si des échanges de vues ont eu lieu entre élus des communes potentiellement concernées. Et sur quelles approches convergentes pour le futur, ils ont pu déjà déboucher.

Les champs d'action communs

Tant qu'on n'identifie pas les partenaires communaux avec lesquels on va contracter, le champ d'extension est large et devrait, à notre sens, prendre en compte tout ce qui peut faciliter la vie individuelle de ses habitants et la vie collective d'une cité : accès au travail, aux lieux de la formation, aux services qui nous maintiennent en vie et en santé ; sécurisation matérielle de l'habitat et des espaces collectifs et de travail ; attention vigilante à la tranquillité publique ; appui aux diverses formes de la vie culturelle. Quand les partenaires du futur sont identifiés, il est plus facile de voir ce qui, dans la liste du nécessaire, est déjà assuré, et ce qui en est loin.

C'est à résorber les plus sérieux manques aux conditions d'une vie sociale paisible, ayant leur origine dans la vie locale, que doit s'atteler l'intercommunalité. Pour y parvenir, il faut, entre autres :

- Viser une bonne gestion, soucieuse du moyen et long terme, des espaces fonciers et opportunités foncières pour pouvoir accueillir des activités nouvelles et des équipements collectifs au fur et à mesure que s'en manifeste le besoin et que l'existant a fait son temps ;

- Combattre dans la durée, – pendant des décennies ! – les excès de la ségrégation spatiale des formes d'habitat et les concentrations de populations en difficulté ;

- Remédier aux excès de la mobilisation de l'espace urbain par l'automobile (circulation et stationnement) ;

- Lutter avec persévérance contre la pauvreté culturelle des secteurs plus ou moins déshérités, l'ennui partagé au pied des cages d'escalier expliquant pour beaucoup les petites et grandes incivilités.

Vingt autres composantes de l'initiative intercommunale pourraient encore être listées. Mais attendons de savoir avec qui nous contracterons pour aller plus dans le détail.

Enfin, un autre bénéfice de la communauté d'agglomération, c'est que lorsqu'on a épuisé les voies de progrès directement accessibles et que l'ingéniosité locale butte sur l'infranchissable, on est plus fort, ensemble, pour solliciter et obtenir l'engagement à ses côtés des collectivités de plus haut niveau : le département, la région, l'État, l'Union européenne.

RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS ACTUELS DANS L'INTERCOMMUNALITÉ

Eau Syndicat intercommunal 144 communes en Île-de-France

Gaz et électricité Syndicat intercommunal nombreuses communes en Île-de-France

Gestion ordures Syndicat intercommunal presque toutes les communes du 92

ENM Syndicat intercommunal avec Sceaux

Scène Nationale des Gêmeaux Association avec Sceaux, Châtenay-Malabry, Hauts-de-Seine, État

Piscine Blagis Convention avec Sceaux

Tennis bleus Convention avec Sceaux

Développement intercommunal des Blagis (ADIB) Association avec Bagneux, Fontenay, Sceaux

Association intercommunale des Blagis (insertion et formation, AIB) Association avec Bagneux, Fontenay, Sceaux

Cimetière de l'Orme à moineaux (Les Ulis) Syndicat intercommunal diverses communes de Banlieue sud

...dossier intercommunalité

Entretien avec Pascal BUCHET

**Maire de Fontenay-aux-Roses et
Président du groupe socialiste au
Conseil général des Hauts-de-Seine**

Les Nouvelles de BLR : Quels sont à votre sens les enjeux et les objectifs de l'intercommunalité ?

Pascal Buchet : Dans de nombreux domaines, l'intercommunalité est une impérieuse nécessité pour mieux agir et permettre des économies d'échelle. C'est le cas par exemple pour le développement économique, pour l'organisation des transports dans le cadre des Plans de déplacements urbains, pour la protection de notre environnement et pour le développement des équipements culturels et sportifs... Elle permet aussi de rééquilibrer les différences de ressources entre les communes en assurant une péréquation utilisant les incitations financières versées par l'État. En un mot, toutes les communes doivent en bénéficier, mais les communes les moins riches plus que d'autres.

Les Nouvelles de BLR : En quoi cela peut-il changer concrètement la vie quotidienne des habitants ? Comment les habitants seront-ils associés à la désignation de ces nouveaux responsables et, plus généralement, au fonctionnement de cette structure ?

P. B. : Les habitants de nos communes sont de fait les premiers acteurs de la coopération intercommunale. Leur vie quotidienne dépasse les frontières de la commune dans laquelle ils sont domiciliés, en se déplaçant chaque jour, en participant à des événements, en pratiquant des activités sportives, culturelles ou associatives dans les communes voisines. Le dernier recensement démontre aussi cela : entre 5 et 10 % des habitants changent chaque année de commune et se logent souvent dans une commune voisine. Ils doivent donc être associés au processus de développement de la coopération intercommunale. Il est d'ailleurs prévu que les représentants de la communauté d'agglomération soient élus par les habitants au suffrage universel en 2007.

Les Nouvelles de BLR : Si des villes comme Sceaux, Fontenay, Bourg-la-Reine, voire Châtenay, sont de taille

comparable (18 à 30 000 habitants), n'y a-t-il pas un risque d'y adjoindre une commune bien plus importante (pensons à Antony ou à Issy) au risque de déséquilibrer l'ensemble ? La commune n'est-elle pas menacée par la communauté d'agglomération ?

P. B. : L'intercommunalité ne peut être contrainte. Elle repose sur une volonté des communes à renforcer les liens entre elles. Toutes les communes d'un même bassin de vie sont donc concernées si elles en ont la volonté. Mais il ne faut pas que l'intercommunalité puisse réellement se faire au détriment des communes. Chaque commune doit pouvoir participer à la définition de "l'intérêt communautaire" qui précise ce qui relève de l'intercommunalité et ce qui reste de la compétence de la commune. Pour cela, il convient que le conseil d'agglomération permette à chaque commune d'être représentée de façon à ne pas se voir imposer une action contraire à la politique communale décidée par son Conseil municipal.



Les Nouvelles de BLR : Aujourd'hui, la gestion locale se répartit entre la commune, le département, la région et l'État. Quelle serait la place de cette "communauté d'agglomération" ? Cela ne va-t-il pas nous amener à repenser l'ensemble du dispositif, en particulier le département ?

P. B. : Le bassin de vie est le territoire pertinent pour mener de nombreuses actions. Il permet de dépasser les frontières administratives notamment départementales qui n'ont pas beaucoup de sens, surtout en Île-de-France (il n'y pas si longtemps, il n'y avait encore que la Seine et la Seine-et-Oise). Nos villes devraient travailler davantage avec les communes limitrophes même si elles appartiennent à un autre département. C'est le cas de la Vallée scientifique et technologique de la Bièvre qui rassemble déjà de nombreuses communes des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. Tout cela relève du bon sens dans une logique de proximité et de subsidiarité. Toute action publique est plus pertinente, mieux effectuée lorsqu'elle est menée au plus proche des habitants.

Les Nouvelles de BLR : Merci, Pascal Buchet.

Institution Vallet

Il y a près de cent ans, un terrain a été l'objet d'une donation en vue d'y construire un établissement d'enseignement, ce qui fut réalisé après la Grande Guerre, dans les années 1920, au milieu d'un environnement boisé. Quarante ans plus tard, la zone a été fortement urbanisée, un immeuble utilisant même le mur Est du bâtiment Vallet — par souci d'économie, sans doute —, après accord avec ses propriétaires.

Maintenant l'Institution Vallet a fermé ses portes. Elle est la propriété de l'association catholique qui possède aussi le presbytère, et dont l'évêché est membre. En vue de mieux entretenir son patrimoine, l'association a décidé de vendre ce qui constituait l'Institution Vallet.

Le président de l'association, ne parvenant pas à rencontrer le maire, nous a demandé de lui obtenir un rendez-vous, lequel a eu lieu le 9 octobre, en présence de M. Reymond, maire-adjoint chargé de l'urbanisme. Plusieurs acquéreurs possibles, donc plusieurs hypothèses. Un promoteur voulait acheter, mais pas trop cher, afin de construire des logements de standing. Efidis, une société de Cachan, voulait acheter à prix plus élevé pour construire des logements sociaux. Enfin, un organisme de formation de cadres était intéressé pour réutiliser le bâti existant.

Le collectif des habitants de l'îlot qui entoure l'institution est favorable à cette dernière solution, qui éviterait les "gênes" dues à de nouveaux habitants si l'on construisait des logements. Cela aurait pour effet de maintenir le bâtiment, qui participe du "paysage" familial de cette partie de Bourg-la-Reine, de maintenir aussi la vocation initiale de l'établissement, et de ne pas remettre en cause — ce ne sont pas eux qui le disent — le mur Est du bâtiment. Mais des travaux importants seraient nécessaires pour mettre les locaux en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité, et de ce fait le « repreneur » ne disposerait plus que d'un budget réduit pour l'achat. Une pétition a été lancée par le collectif.

L'association propriétaire préfère la construction de logements sociaux, à la fois à cause du produit de la vente



plus intéressant et de la vocation sociale du projet, position très encouragée par l'évêché. Pour l'économie du projet et l'existence d'un gardien, il serait intéressant de construire 36 logements plutôt que 24, mais cela exigerait une augmentation du COS (coefficient d'occupation des sols) de 20 %, solution tout-à-fait légale lorsqu'il s'agit de logement social. Le Maire semble réticent devant cette perspective. On l'aurait souhaité, lui comme son prédécesseur, plus regardant quand il laissait de gros promoteurs construire à tout va dans la ville, ou quand il élaborait un plan d'occupation des sols si contraire à l'équilibre environnemental de la ville, qu'il dut le retirer sous la pression.

C'est cette solution de logements sociaux qui a notre préférence, d'autant que la récente loi impose à juste titre aux communes un taux minimum de logements sociaux pour éviter les ghettos, et que si le taux n'est pas atteint la commune doit payer chaque année des "pénalités". Mais le « projet Efidis » nous convient à deux conditions essentielles :

1. Il ne faut pas nuire à l'environnement en sur-densifiant (un immeuble R + 3 doit suffire) ;
2. La société Efidis doit discuter de ses plans avec les voisins pour éviter les nuisances et inscrire sa construction en harmonie avec la résidence mitoyenne.

En attendant... affaire à suivre !

Lucien Sellier

63-110

C'est **63 millions** de francs que le Conseil général des Hauts-de-Seine dépense en 2001 pour la construction et l'entretien des collèges publics du département. Est-ce suffisant ? Sans doute, puisqu'il n'en donne pas plus pour ces établissements d'enseignement dont il a la charge, mais qu'il attribue presque deux fois plus, **110 millions**, à son pôle privé Léonard de

Vinci — surnommé « Fac Pasqua » — à Nanterre. Il est vrai que dans cet établissement les étudiants peuvent — démocratiquement — ne payer que 4000 F par an, soit dix à vingt fois moins que dans certains établissements d'enseignement supérieur privés ou consulaires. C'est le contribuable altiséquanais qui paie la différence. Et à quelques centaines de mètres de là les étudiants de l'université publique Paris-X étouffent dans leurs locaux trop exigus.

OMC

La conférence de l'organisation mondiale du commerce s'ouvre à Doha (Qatar) sur les mêmes thèmes que celle de Seattle. Ce qui nous inquiète le plus : la privatisation des services publics d'enseignement, qui est l'un de ses objectifs majeurs.

Tri sélectif de déchets ménagers

Bourg-la-Reine, lanterne rouge

A la fin de l'année 2001, notre commune fera partie de la minorité des collectivités, en France, où les citoyens n'auront toujours aucune possibilité de faire le tri sélectif de leurs ordures, à domicile, alors même que le recyclage des déchets est de plus en plus exigé par les pouvoirs publics et l'ensemble de la société.

Faites l'expérience, cela vaut la peine. Un petit coup de téléphone à la mairie de Bourg-la-Reine, pour s'informer de la mise en oeuvre – certainement prochaine, on l'espère – d'un tri sélectif de nos ordures ménagères, ne peut que déclencher la surprise. La vôtre, tout d'abord, à l'écoute de la réponse qui est faite ; mais aussi celle de l'employée municipale qui semble tomber des nues : « Le tri sélectif ? Ah non, il n'y en a pas sur la commune. Non, pas du tout. Il y a bien une étude qui a été commencée, paraît-il, mais ses conclusions, ce n'est pas pour bientôt... »

Voilà, c'est simple : à Bourg-la-Reine, le taux d'usage du tri sélectif à domicile pour la collecte des déchets est de 0 %, ou plus précisément de 0 sur 18 251 (nombre d'habitants) ! On ne peut pas faire plus infime. Certes, la collecte de nos ordures a lieu chaque matin, et la totalité est incinérée. Certes, un enlèvement des objets encombrants est organisé une fois par mois dans chaque secteur de la ville, y compris en juillet-août. Luxe supplémentaire, 18 conteneurs à bouteilles sont répartis sur le territoire de la commune et permettent une importante collecte de verre recyclable, tandis que seulement 7 points de collecte des vieux journaux et magazines ont été installés en vue d'alimenter le recyclage du

papier. Mais pour le reste, le *Guide municipal* indique que les gravats, déchets de jardins, matériels, emballages et déchets d'origine commerciale, artisanale ou industrielle... « doivent être déposés dans une décharge publique, la plus proche étant située à Wissous ». Enfin, quand vous recherchez une « déchetterie » proche de chez vous, pour vous débarrasser de produits toxiques, la mairie vous invite à vous tourner vers les communes limitrophes (qui ne veulent pas de vous, manque d'intercommunalité oblige !) ou vous indique, *in fine*, la déchetterie d'Issy-les-Moulineaux, sans être capable de vous donner son numéro de téléphone.

Cet archaïsme pourrait prêter à rire, s'il ne plaçait malheureusement notre commune en position de lanterne rouge des collectivités de notre région (70 % des Franciliens sont équipés de plusieurs poubelles pour le tri sélectif à domicile). Car, si l'environnement a tardé à devenir une préoccupation majeure des pouvoirs publics de notre pays (en comparaison avec l'Allemagne et les pays européens du Nord), force est de constater que, depuis une dizaine d'années, la prise de conscience s'est accélérée et l'action politique s'est résolument engagée sur la voie du traitement sérieux des problèmes. La question des déchets a particulièrement mobilisé industriels et autorités publiques, au point que le 13 juillet 1992, un loi a été votée qui fixe au 1^{er} juillet 2002 la fin de toute mise en décharge de déchets bruts, ce qui oblige donc à une valorisation intégrale des ordures ménagères par réemploi, recyclage, compostage ou, à défaut, par incinération avec production d'énergie. D'autre part, une circulaire ministérielle du 28 avril 1998 fixe un objectif

de « valorisation matière » (recyclage et compostage) des déchets afin de contenir le recours croissant à l'incinération (comme pour 100 % des ordures ménagères de Bourg-la-Reine) qui diffuse des dioxines très toxiques dans l'environnement.

D'ailleurs, selon les plus récentes données de l'Institut français de l'environnement (Ifen) et d'Eco-Emballages, fin 2000, plus de 37 millions de Français triaient leurs déchets (« collecte sélective en porte à porte », selon la terminologie officielle) dans au moins deux poubelles de couleurs différentes. À la fin 2001, ils seront 10 millions de plus, soit, au total, 75 % de la population ! Cette performance place notre pays en tête des « recycleurs » européens, à égalité avec l'Allemagne. Mieux, certaines régions, comme la Bretagne, atteindront, à la fin de l'année, un taux de 94 % de tri sélectif des déchets ménagers. Ces (excellents) chiffres donnent la mesure du gouffre vertigineux qui sépare de plus en plus Bourg-la-Reine des autres communes françaises. Il est des retards qui finissent par être irrattrapables, sauf à se lancer dans des investissements précipités et excessivement coûteux pour le contribuable. Il est surtout des mauvaises volontés à participer à l'ouvrage collectif qui finissent par projeter les lanternes rouges dans le fossé qui borde le chemin vers l'avenir.

Antoine Peillon



Que d'eau ! Que d'eau !

Une fois de plus, début juillet, un violent orage s'est abattu sur Bourg-la-Reine, renouvelant des dégâts, surtout dans les quartiers Est de la ville.

La municipalité avait demandé alors — et obtenu de la Préfecture — le classement en catastrophe naturelle. Était-ce la meilleure solution ? Pas sûr. En effet :

1/ des sinistrés étaient absents — en vacances — pendant la courte période au cours de laquelle ils auraient pu se manifester ;

2/ les assurances renâclent pour indemniser : tant de fois le même scénario depuis 1995, pour la plupart des sinistrés la franchise est passée à 10 000 F, parce que "la commune ne s'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné". Pour des pertes estimées à 50 000 F, le sinistre, compte tenu de la vétusté, serait indemnisé 20 000 F ; après la diminution due à la franchise, que reste-t-il ? Peu de choses.

Les élus de la liste *CITOYEN* à Bourg-la-Reine ont diffusé un tract dénonçant ces faits.

Des habitants mécontents sont venus nous voir pour nous poser des questions et témoigner :

1/ Près du stade et du CAEL : " Étant près du lit de la Bièvre, nous avons une pompe automatique qui relève les eaux de pluie et celles dues aux égouts arrivant dans le garage, mais l'électricité a été coupée pendant 24 heures et l'eau a monté, alors la voiture a été perdue ".

Question : pourquoi, dans cette zone connue depuis fort longtemps comme inondable a-t-on — en toute connaissance ou méconnaissance de cause — délivré, ces dernières années encore, des permis de construire ?



2/ Rue de la Fontaine Grelot : "En 1999 on a construit un collecteur d'eaux pluviales à -5 m (5 m de profondeur en dessous de la chaussée), et des regards de raccordements ont été placés à -1 m

alors que les arrivées d'eaux pluviales des maisons sont à -2 m. J'ai installé à mes frais une pompe de relevage et des clapets anti-retour, et plus d'une fois j'ai dû revenir en toute hâte pour évacuer l'eau. Comme les raccordements n'ont pas été proposés au cours des travaux de 1999, la plupart des pavillons ne sont pas raccordés, donc en cas d'orage ils gardent leurs propres eaux et reçoivent en plus celles provenant de la rue. Et maintenant, un raccordement devient extrêmement onéreux."

Question : pourquoi le raccordement n'a-t-il pas été proposé systématiquement, et à une profondeur convenable au cours des travaux, pendant que les tranchées étaient ouvertes ? Une réponse dilatoire : ce n'était pas du ressort de l'entreprise qui a posé le collecteur. Mais alors, les services techniques de la mairie n'étaient-ils pas là pour assurer la coordination ?



3/ Rue Hoffmann. C'est l'une des plus basses de la commune. "Rien n'a encore été fait pour les collecteurs de capacité suffisante, si bien qu'à chaque orage nous y avons droit, et les assurances nous menacent de ne rien rembourser."

Question : des travaux de "remise à niveau" de collecteurs et d'embellissement ont été faits dans certaines voies peu ou pas exposées ; c'est très bien, mais il fallait aussi assurer l'urgence. Pourquoi les riverains de la rue Hoffmann attendent-ils toujours ?

Bien sûr, le problème des inondations est aussi départemental, voir interdépartemental (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), mais au plan local des améliorations et des préventions sont possibles. On a bien, suite aux orages de 1997, posé des bordures surélevées rue de Fontenay devant des immeubles maintes fois inondés, inondations aggravées du fait qu'on avait autorisé des "rez-de-chaussée" plus bas que le niveau de la chaussée (encore des permis de construire abusifs pour faire plaisir à des promoteurs immobiliers). Nous payons tous des années d'incurie et, dans l'immédiat, l'absence criante d'expertise technique.

Lucien Sellier

Voter est un DROIT, mais c'est aussi un DEVOIR, pour vous exprimer

Attention : en 2002 auront lieu les élections présidentielles et législatives.

Si vous venez d'arriver à Bourg-la-Reine, ou si vous atteignez 18 ans avant le 28 février 2002, inscrivez-vous sur les listes électorales, à la mairie, avant le 31 décembre.